

RÉGLEMENT DU MINI RAID DÉCOUVERTE

Dimanche 26 avril 2026

Organisé par l'Association : LA SOUCHE MULTISPORT

Hauts de France :

Aisne – Cantons de Marle 02350 VESLES ET CAUMONT.

<https://www.facebook.com/raidde lasouche>

Pour INFORMATION

Une semaine avant le M-R-D :

Nous vous ferons parvenir par courriel les données nécessaires pour vous guider, jusqu'au retrait des dossards, le dimanche 26 avril 2026.

Pour une meilleure organisation le matin

Les dossards ainsi que les plaques de vttts seront distribués à partir de 7h30, Place de la fête au centre de la commune de Pierrepont 02.

Le 1er Vtt sera déposé sur la place de l'église 6, Chemin dit du canal 02350 Pierrepont.

Le second dépôt Vtt se fera sur le lieu de l'Arrivée. Parc face à l'ÉHPAD 16, Rue du Maréchal de Tourville LIESSE NOTRE DAME.

Une fois sur le lieu de l'Arrivée, vous allez garer et quitter votre véhicule en prenant votre Vtt avec les 2 casques et votre téléphone portable, pour vous rendre à l'Hôtel de Ville de Liesse (Prendre la Rue Abbé Déployé par la droite, deux cent mètres plus loin à hauteur de la Basilique « Notre Dame de Liesse », il vous suffira de tourner vers la gauche. Le DÉPART s'effectuera 50 mètres plus loin, devant l'Hôtel de Ville de LIESSE.

Coût de participation : 50 €/équipe

(En sus les frais du Pass' si vous n'êtes pas licenciés FFTRI)

Récompenses : 4 catégories = Les 3 premières équipes - Femmes - Enfants - Mixtes

- + de 100 équipes seront récompensées les 3 premières équipes de chaque catégorie.
- - de 100 équipes seront récompensées les 3 premières équipes au classement final et les 2 premières équipes des autres catégories.
- 1 tee-shirt à chaque sportive et sportif + Tirage des dossards.

Clôture des inscriptions : La date limite des inscriptions sera le 20 avril 2026.

- Une liste d'attente sera mise en place pour palier aux éventuels abandons.

Enregistrement des points : Chaque stand sportif aura le même décompte des points

- Ainsi les points de pénalité si il y en a, donneront l'obligation d'une distance à parcourir en marchant du binôme. Un contrôle sera effectué pour la validation des pénalités.

Art. 1 Inscriptions

Les inscriptions se font en ligne :

<https://ultratiming.ledossard.com/inscription/index/php?id=3414>

Pour la validation de la vitesse de course, il est demandé de mettre uniquement la vitesse de course sans mettre de virgule. (8 - 10 - 12 - cetera)

Pour les non licenciés (és) FFTRI

Le coût de participation sera augmenté de 4€/personne pour la licence/assurance FFTRI (Indépendamment, de vos frais de participation au MRD de la Souche Multisport)

Il sera demandé globalement : Le Pass FFTRI-Questionnaire santé (valable) pour les adultes. Pour les enfants Le Pass FFTRI-Questionnaire santé (valable)-Autorisation parentale. Le test savoir-nager. (Ces documents sont obligatoires)

Pour l'ensemble des raids que nous organisons, nous acceptons les licences Triathlon et les licences raids.

Pour tous renseignements téléphoniques ou courriels :

Le siège social - 06-34-18-24-73 lasouchemultisport02@gmail.com

Si pas de réussite sur le numéro ci-dessus : 06-11-92-18-39

Art. 2 Participants

Le MINI RAID DÉCOUVERTE se pratique en binôme sont admis à participer les femmes, hommes, enfants âgés au minimum de 13 ans. Les athlètes handisports (Voir art. 14-15)

Art. 3 Épreuves

1 - Course à pied 5 km (C A P) - Canoë 5 km - Run And Bike 8 km (R A B) -Vtt 18 km.
Les distances peuvent changer en fonction des autorisations de passage ainsi que l'ordre des épreuves sportives.

2 - Les stands sportifs sont positionnés sur le parcours il est obligatoire d'exécuter les essais, ensemble. Ainsi que les pénalités, s'il y a lieu.

Art. 4 Bonifications, Pénalités

1 - Chaque stand sportif a le même décompte de points avec la particularité d'avoir aussi les mêmes pénalités, s'il y a lieu d'en enregistrer suite au essais sur les stands sportifs. Chaque binôme a deux essais à pratiquer sur chaque stand sportif, obligatoirement.

2 - Ce qui sous entend, que si un binôme effectue le score parfait en réussissant ses essais, Il pourra s'élancer à nouveau sur le parcours tout à fait normalement.

3 - Les pénalités : Sera sanctionnée d'une distance à marcher obligatoirement par chaque équipe, suivant le nombre d'essais manqués, Avec l'obligation de respecter l'allure de marche un commissaire sera placé sur chaque stand sportif pour valider ou pas. Il sera remis un ticket avec la distance à effectuer celui-ci sera à déposer dans une boîte à la fin de la pénalité par le binôme.

4 - Toutes tricheries seront sanctionnées d'une disqualification de l'équipe.

5 - Toute personne qui enfreint les règles des équipements canoës ou autres seront pénalisés de 5 minutes, sur leur temps final.

6 - Chaque binôme qui ne respecte pas la règle au Run and bike de donner ou prendre le vtt de main en main.

Art. 5 Le tracé

- 1 - Logiquement et en dehors des refus de droits de passage, le tracé comprend 70% de chemins de terre en grande partie dans les marais de la Souche.
(En dehors du Vtt où la grande majorité des 18 km sont sur route.)
- 2 - Des contrôles sont effectués sur le parcours par des commissaires.
- 3 - Chaque équipe doit suivre les consignes des signaleurs en respectant le code de la route à la traversée des intersections, carrefours ou autres.

Art. 6 Sécurité

- 1 - Le port du casque est obligatoire pour le Run and bike et pour le Vtt.
- 2 - Le port du gilet de sauvetage est obligatoire à l'intérieur du canoë.
- 3 - Il est obligatoire de savoir nager et de savoir faire 25 m en immersion.
- 4 - Se conformer règlement de voirie départementale et du code la route.
- 5 - Aucun manquement n'est possible sous peine de sanction voir de disqualification.

Art. 7 Ordre et retrait de dossards

- 1 - L'attribution des dossards sera effectuée pour le départ, suite à la fin des inscriptions.
- 2 - **Pour une meilleure organisation le matin**
Les dossards ainsi que les plaques de vtts seront distribués à partir de 7h30, Place de la fête au centre de la commune de Pierrepont 02.

Art. 8 Récompenses

- 1 - 4 catégories = Les 3 premières équipes du classement final toutes catégories -
- Femmes - Enfants - Mixtes.
 - + de 100 équipes seront récompensées les 3 premières équipes de chaque catégorie.
 - - de 100 équipes seront récompensées les 3 premières équipes au classement final et les 2 premières équipes des autres catégories.
 - 1 tee-shirt à chaque sportive et sportif + Tirage des dossards.

Art. 9 Avant le départ

- 1 - Les Vtts seront déposés sur deux sites différents
- 2 - 1er dépôt = Église Saint - Boëtien 6, Chemin dit du Canal 02350 PIERREPONT.
- 3 - 2ème dépôt = À la suite de garer son véhicule au Parc face à l'ÉHPAD de LIESSE N Dame. prendre son 2 ème Vtt avec les 2 casques et votre téléphone portable, pour vous rendre à l'Hôtel de Ville de Liesse (Prendre la Rue Abbé Déployé par la droite, deux cent mètres plus loin à hauteur de la Basilique « Notre Dame de Liesse », il vous suffira de tourner vers la gauche.

Le DÉPART se fera 50 mètres plus loin, devant l'Hôtel de Ville de LIESSE NOTRE DAME.

Art. 10 Le Départ

- 1 - Hôtel de Ville 02350 LIESSE NOTRE DAME (10h00)

Art. 11 Pour rejoindre le départ

- 1 - Après avoir récupérer votre dossard sur la place de Pierrepont 02350 à partir de 7h30.
- 2 - Déposer votre 1er Vtt sur la place de l'église 6, Chemin dit du canal 02350 Pierrepont.
- 3 - Garer votre voiture au Parc face à l'ÉHPAD « Les Jardins du Monde - 16, Rue du Maréchal de Tourville 02350 Liesse Notre Dame.
- 4 - Emprunter la rue de l'Abbé Déployé avec votre Vtt et vos 2 casques et téléphone portable en tournant à droite en direction de la Basilique « Notre Dame de Liesse ». À hauteur de la Basilique il suffit de tourner à gauche pour arriver à l'Hôtel de Ville de Liesse Notre Dame, lieu du Départ du Mini Raid Découverte.

Art. 12 Arrivée

- 1 - Parc face à l'ÉHPAD des Jardins du Monde 02350 LIESSE NOTRE DAME.

Art. 13 Le classement

- 1 - Il sera calculé avec le temps d'arrivée pondéré par d'éventuelles pénalités.

Art. 14 Protection de l'environnement

- 1 - Chaque participante (ant) veillera à ce que l'éthique de la compétition soit respectée. Tout en respectant l'environnement, la nature et les chemins en quittant les lieux en n'y laissant aucun débris sur le parcours et en n'abîmant rien sur son passage.

Art. 15 Les mineurs

- 1 - L'âge minimum est de 13 ans
- 2 - Dossier obligatoire - Pass FFTRI - ou licence - Autorisation parentale - questionnaire de santé - Attestation savoir nager.

Art. 16 Handisport

- 1 - La participation des athlètes handisport est liée et soumise à la réserve de leur pratique sportives adaptée aux épreuves du M - R - D. Et sous réserve de leur dossier médical et sportif.

Art. 17 Pour participer

- 1 - Chaque équipe doit avoir validé son inscription en ligne avec en particulier le Pass FFTRI ou sa licence - Son questionnaire santé majeur ou mineur - Autorisation parentale pour les mineurs et l'attestation savoir nager - S' être acquitté de sa participation 50 €.

Art. 18 Le binôme doit apporter comme matériel

- 1 - 2 Vtts - 2 Casques - 1 téléphone portable avec protection plastique - Option Camelbak -

Art. 19 Assurances et responsabilités

- 1 - Loi du 16 juillet 1984 modifiée nous impose deux obligations : Souscrire un contrat d'assurance couvrant notre responsabilité civile, celle de nos préposés et celle de nos pratiquants. (article 37) Informer les pratiquants de l'intérêt de souscrire un contrat d'assurance comprenant des formules de garanties susceptibles de réparer

les atteintes à l'intégrité physique des pratiquants. (article 38) L'organisateur se dégage de toutes responsabilités en cas d'imprudence ou négligence des participants au cours du MRD ainsi qu'en cas de vol, pertes d'objets et/ou dégradations survenant au cours de la manifestations sportive. Ainsi qu'n cas de fausse déclaration sur l'inscription, licence, falsification de la date du Pass' ou noter de fausses réponses sur le questionnaires de santé.

Art. 20 Droit à l'image

- 1 - J'autorise expressément les organisateurs et leurs ayant droits, tel les partenaires et les médias, à utiliser les images fixes photos, audiovisuelles, sur lesquelles j'apparais prises à l'occasion du Mini Raid Découverte sur tous les supports, y compris promotionnels ou publicitaires dans le monde entier pour la durée prévue par la loi la plus longue, les règlements, les traités en vigueur, y compris pour les prolongations éventuelles, qui pourraient être apportées à cette durée.
- 2 - Si, je ne désire pas être photographe ou filmer, j'en informe l'organisateur avant la manifestation sportive soit par écrit ou oralement.

Art. 21 Annulation

- 1 - Tout binôme qui annule sa participation avant sept jours de la date du M R D, sera remboursé de son engagement, moins 5 € de frais de dossier.
- 2 - Tout binôme qui annule sa participation pendant les sept jours qui précède la date du M R D, ne sera pas remboursé de son engagement.
- 3 - En cas de force majeure La Souche Multisport se réserve le droit d'annuler sa manifestation sportive. Dans cette éventualité l'association conservera la somme de 20 €/Binôme pour les différentes locations et frais non remboursables.

Art. 22 Limites d'inscriptions

- 1 - Les inscriptions sont limitées à 150 binômes,
- 2 - La date limite d'inscription est fixée au lundi 20 avril 2026
- 3 - Une liste d'attente sera mise en place pour remplacer les éventuels.

Art. 23 Inscription

- 1 - La validation de l'inscription en ligne par vos soins entraîne l'acceptation pleine et entière du présent règlement.

Pour le bureau
Avec l'agrément du Conseil Administratif

Le, vendredi 16 janvier 2026

À Vesles et Caumont

Présidente
Alice GOUJON

